



## DIRECTION

### DECISION N° 2020-151

**Objet : Délégation de signature**

- **M. Icham DELVOYE, Responsable Budgétaire et Financier**

**La Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN,**

Vu la législation et réglementation en vigueur ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique, ensemble les articles D 6143-33 à 35 du même Code ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2001-1207 du 19 décembre 2001 portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière et modifiant le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L 6132-3 CSP, au sein des groupements hospitaliers de territoires (GHT) ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des GHT ;

Vu la convention constitutive du GHT LMFI (Lille Métropole Flandre Intérieure) en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière du 14 août 2020 portant en maintien de position de détachement de Madame Sophie DELMOTTE en qualité de Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN à compter du 12 septembre 2020 ;

Vu le contrat à durée indéterminée en date du 21 décembre 2018 signé entre Madame la Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN et Monsieur Mohammed NOUAOUI par lequel celui-ci est recruté en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière Principal à compter du 7 janvier 2019.

Vu le contrat à durée indéterminée en date du 17 février 2020 signé entre Madame la Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN et Monsieur Icham DELVOYE par lequel celui-ci est recruté en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière à compter du 27 avril 2020 ;

Vu la décision n°2019-01 du 25 février 2019 de Madame la Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN portant délégation de signature à Monsieur Mohammed NOUAOUI, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion et de la Patientèle ;

Vu la décision n° 2019-02 du 25 février 2019 de Madame la Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN portant délégation de signature de Madame Khadija EL HASSIOUY, Directrice des Services Economiques, de la Logistique et des Fonctions Hôtelières, Directrice Référente du Pôle de Gériatrie Autonomie ;

Vu la décision n° 2020-30 du 27 avril 2020 portant délégation de signature à Monsieur Icham DELVOYE, Responsable Budgétaire et Financier ;

#### **DECIDE,**

**Article 1 :** De déléguer à Monsieur Icham DELVOYE la signature des bordereaux-journaux de dépenses et de recettes diverses.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mohammed NOUAOUI, de déléguer à Monsieur Icham DELVOYE, la signature de l'ensemble des pièces nécessaires à la comptabilité du Groupe Hospitalier (proposition d'engagement et d'ordonnancement de dépenses d'exploitation, d'investissement, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de reversement et toutes émissions de titres de perception de recettes).

En ce qui concerne la gestion de la dette et de la Trésorerie, tous ordres à l'effet de signer tout acte relatif à l'octroi de concours financiers souscrits auprès des établissements bancaires.

Toute production de documents liés à la comptabilité analytique réglementaire.

Tous actes administratifs et correspondances avec les autorités de tutelle relatifs au budget (EPRD initial, compte administratif, décisions modificatives).



La signature des certificats administratifs liés aux opérations de clôture, de tous justificatifs financiers annexes aux conventions, de toutes autorisations de poursuivre, de tous actes administratifs et correspondances avec la Trésorerie relatifs aux opérations d'ordonnancement et de clôture d'exercice comptable.

La signature de l'ensemble des pièces nécessaires au fonctionnement des régies (création, modification, suppression de régies, avances exceptionnelles, prises en charge des débits, nomination des régisseurs et sous régisseurs, destruction de tickets, indemnisations de patients volontaires).

**Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Mohammed NOUAOUI et de Madame Khadija EL HASSIOUY, de déléguer à Monsieur Icham DELVOYE, la signature de tous actes ou décisions relatifs :**

### 3.1 A LA COMPTABILITE DE LA DSE

- engagement / ordonnancement des dépenses,
- pièces justificatives de dépenses,
- ordres de reversement,
- Emissions d'annulation ou de réduction de titres de recettes,
- bons de commande et bons de réception,
- attestation de service fait,
- certificats administratifs,
- réponse aux suspensions de paiement et aux rejets,
- main levée de caution et de garantie à la première demande
- restitution de retenue de garantie.

### 3.2 A LA GESTION COURANTE DE LA DSE :

**En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Mohammed NOUAOUI et de Madame Khadija EL HASSIOUY, Monsieur Icham DELVOYE est autorisé à signer l'ensemble des pièces afférentes aux actes et décisions de la direction de cette dernière, notamment :**

- courriers, à l'exception des courriers signalés,
- déclarations de sinistre – dommages matériels (branche RC) et versement de l'indemnisation des plaignants.
- Comptabilité du service :
  - commandes d'exploitation et d'investissement dans la limite des crédits ouverts et dans le respect des programmes d'investissement validés,
  - visa des factures,
  - attestations de service fait,
  - régie de dépense,
  - balances définitive des stocks,

Sont également confiés à Monsieur Icham DELVOYE, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Mohammed NOUAOUI et de Madame Khadija EL HASSIOUY, les actes ou décisions relatifs à la gestion de la Direction des Services Economiques pour le Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN.

### 3.3 AUX ACHATS ET MARCHES PUBLICS DE L'ETABLISSEMENT

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Mohammed NOUAOUI et de Madame Khadija EL HASSIOUY, Monsieur Icham DELVOYE est autorisé à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés pris en charge par la Direction des Services Economiques, dans le respect des dispositions relatives à la mutualisation de la fonction achats au sein du GHT LMFI, à savoir en exécution d'un marché passé par l'établissement support, le CHRU de LILLE, notamment :

- les ordres de service,
- les procès-verbaux de réception,
- les actes de sous-traitance,
- les titres uniques de nantissement,
- validation des devis,
- validation des demandes d'achat,
- les avenants, pour les marchés souscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- les décisions de poursuivre, pour les marchés antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- les décisions de reconduction des marchés antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- la résiliation des marchés antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Article 4** : La présente décision, à caractère personnel, qui annule et remplace la décision n° 2020-30 du 27 avril 2020, peut être retirée à tout moment. Elle est notifiée à Monsieur Icham DELVOYE, publiée sur le site internet de l'établissement, communiquée au Conseil de Surveillance et transmise au Comptable de l'Etablissement.

Fait à SECLIN, le 24 décembre 2020

La Directrice,

Sophie DELMOTTE



Destinataires :

- M. DELVOYE
- M. NOUAOUI
- M le Comptable Public
- Archives

